

Ouverture du relais

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30-12h30 / 13h-16h

Contact téléphonique

13h à 16h

Permanences

- à La Bouilladisse, les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois, de 13h30 à 16h au Centre Social
- à Roquevaire, les vendredis de 13h à 16h, au 135 bd Piot

Rendez-Vous

à convenir avec la responsable

Ateliers d'éveil

L'accueil des enfants avec les professionnels a lieu de 9h15 à 11h .

Semaine paire

Lundi Peypin

Mardi Cadolive

Vendredi Roquevaire

Semaine impaire

Lundi La Bouilladisse

Mardi La Destrousse



Roquevaire
Provence d'aujourd'hui



Peypin



CADOLIVE

Coordonnées :

135 Bd Piot

Bâtiment « Ecole Buissonnière »

13360 Roquevaire

06.73.90.54.46

04.42.72.22.98 (le jeudi)

relaisdescollines@gmail.com

Gestionnaire :

Syndicat Intercommunal à Vocation

Unique (SIVU)

Le Siège administratif :

Hôtel de Ville

Av des Alliés 13360 Roquevaire



Relais Petite Enfance des Collines

Itinérant &
Intercommunal

La Bouilladisse
La Destrousse
Peypin
Cadolive
Roquevaire



*Lieu d'informations,
de rencontres et d'échanges*

Le Relais Petite Enfance

C'est un service basé sur le principe de **gratuité** et de **neutralité, ouvert à tous**, sur la base du **volontariat**, et sous la responsabilité d'une éducatrice de jeunes enfants.

Il est **cofinancé** par des subventions publiques : les cinq communes, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui délivre un agrément et par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Il **s'adresse** aux enfants de moins de 3 ans et aux adultes qui les entourent : parents, assistants maternels, garde à domicile et autres professionnels de la petite enfance.

Informer / Orienter

- ◆ Parents et professionnels de l'accueil individuel :
 - ◇ Droits et devoirs (aides de la CAF, démarches employeurs/salariés, contrat de travail, déclaration Pajemploi).
 - ◇ Droit du travail et la législation spécifique des métiers Assistants Maternels et Garde à domicile.
- ◆ Candidats à l'agrément Assistant Maternel et autres professionnels de la Petite Enfance.
 - ◇ Statut professionnel et exercice de leur métier.

Vivre ensemble / Se rencontrer

Entre professionnels, autour des enfants :

- ◆ Tout au long de l'année : lors de temps d'éveil et de liens, par le jeu libre, les activités de manipulation, découverte, musique, lecture..., en partenariat parfois avec les structures culturelles des communes.
- ◆ Ponctuellement : lors de temps spécifiques, ouverts aux parents, (festivités, informations juridiques, spectacles, conférences...).



Echanger / Accompagner

- ◆ Les parents et les divers professionnels, sur toutes les questions relatives aux jeunes enfants.
- ◆ Les assistants maternels dans leur démarche de formation, lors de réunions à thème, contribuant à leur professionnalisation et à la qualité de l'accueil de l'enfant.
- ◆ Les parents
 - ◇ Sur les différents modes de garde existants, celui adapté à leur besoin.
 - ◇ Sur le mode de garde individuel (transmission de la liste des assistants maternels agréés du Smape, des disponibilités et spécificités de leur accueil).

En parallèle des informations disponibles sur le site de la Caf « monenfant.fr ».